

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	24
Votants	26
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 02 mars

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Françoise BUSALLI, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Marjorie COMBE Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Michel VALERY.

POUVOIRS : Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2023_03_01

OBJET : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR – AJOUT D'UNE QUESTION.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant qu'il s'agit d'une question dont l'examen ne peut être différé au prochain conseil municipal,

En raison d'un double séisme meurtrier qui a touché la Turquie et la Syrie, le 06 février 2023, il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- don à la Turquie et à la Syrie, pays sinistrés par le séisme du 06 février 2023.

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'ajouter cette question à l'ordre du jour de cette séance.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 03 mars 2023
Le Maire, Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :